



Faits saillants

28 juin 2018

DÉTAILS DE L'ÉMISSION

Émetteur :	Province de Québec
Cotes de crédit :	Aa2/AA+/AA- (Stable/Stable/Stable)
Taille :	500 millions \$CAD (<i>no-grow</i>)
Date de négociation :	28 juin 2018
Date d'émission :	6 juillet 2018
Date d'échéance :	6 juillet 2025
Coupon :	2,60 %
Taux de rendement :	2,634 %
Prix :	99,784 \$
Écart de taux <i>reoffer</i> :	+52,5 pbs
Canada de référence :	CAN 2,25 % du 1 ^{er} juin 2025
Bourses :	Luxembourg Green Exchange (LGX) – Euro MTF Market
Chefs de file :	CIBC, HSBC, RBC Marché des capitaux et Valeurs Mobilières TD
Co-chefs de file senior :	BMO SEB

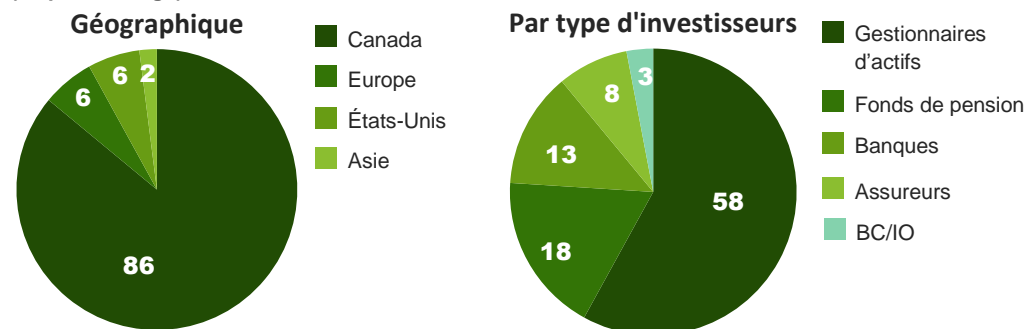


EXÉCUTION

- Mardi 26 juin 2018 : Le mandat a été annoncé à l'ouverture des marchés à Londres, et une invitation pour une présentation Web a été envoyée à l'attention des investisseurs partout dans le monde. Plus de cent personnes se sont jointes à cette présentation Web.
- Mercredi 27 juin 2018 : La transaction a officiellement été annoncée, pour une échéance de 7 ans et un montant de 500 millions de dollars canadiens (*no-grow*), avec une indication initiale d'écart de taux dans le contexte de la courbe du Québec, soit d'environ 53 points de base. La taille de l'émission a été plafonnée à 500 millions de dollars canadiens compte tenu des besoins d'emprunts verts du Québec à ce moment.
- Jeudi 28 juin 2018 : Avec un livre de commandes dépassant 1,9 milliard de dollars canadiens, le Québec a pu resserrer l'écart final à 52,5 points de base, un niveau permettant de balancer la qualité du livre de commandes, tout en fixant l'écart toujours dans le contexte de la courbe du Québec.

FAITS SAILLANTS

- Le 28 juin 2018, le Québec a réalisé avec succès sa troisième émission d'obligations vertes.
 - Avec un livre de commandes de plus de 1,9 milliard de dollars canadiens, le Québec a connu un succès qui a dépassé celui des deux premières émissions (février 2017 et février 2018), pour lesquelles les intérêts avaient dépassé 1,1 milliard et 1,8 milliard respectivement.
- Cette émission est la deuxième émission d'obligations vertes du Québec sur le marché canadien cette année. À ce jour, le Québec est l'une des deux seules provinces à émettre des obligations vertes sur ce marché, avec l'Ontario.
 - Au cours des années à venir, le Québec s'engage à être un émetteur régulier sur le marché des obligations vertes.
- L'émission a de nouveau suscité un fort intérêt chez les investisseurs ayant des mandats verts ou étant signataires des United Nations Principles for Responsible Investment (UN PRI), lesquels ont représenté plus de 90 % des ventes totales.
- L'émission a été offerte sur le marché mondial et sur une période suffisamment longue afin de permettre autant aux investisseurs internationaux que domestiques d'y participer. De cette façon, elle a connu une large distribution dans le marché primaire, avec 55 investisseurs, dont 86 % au Canada, 6 % en Europe, 6 % aux États-Unis et 2 % en Asie. Quant aux types d'investisseurs, 58 % étaient des gestionnaires d'actifs, 18 % des fonds de pension, 13 % des banques, 8 % des assureurs et 3 % des banques centrales et des institutions officielles.

Distribution :
(en pourcentage)



Faits saillants

28 juin 2018



CADRE DE RÉFÉRENCE ET PROJETS ADMISSIBLES

- Les fonds levés serviront à financer des projets respectueux de l'environnement, en conformité avec le cadre de référence du programme d'obligations vertes du Québec.
 - Ce cadre de référence s'est vu attribuer la plus haute cote possible par l'organisme CICERO (Center for International Climate Research), soit la cote « *dark green* » (vert foncé).
- Les projets verts admissibles font partie d'une des catégories suivantes (à l'exclusion des projets de génération d'électricité faisant intervenir des carburants fossiles et de l'énergie nucléaire) :
 - transport public;
 - efficacité énergétique;
 - énergies renouvelables;
 - gestion durable des déchets;
 - aménagement durable du territoire;
 - gestion de l'eau ou assainissement des eaux;
 - gestion forestière, agricole et des terres;
 - adaptation au climat et résilience.

UTILISATION DU PRODUIT

- Un montant égal au produit net de l'émission d'obligations vertes est crédité dans un compte désigné afin que l'utilisation et l'affectation des fonds reliés aux projets admissibles fassent l'objet d'un suivi.
- Tant que le solde du compte demeure positif, des sommes équivalentes aux fonds déboursés sont déduites de ce solde à mesure qu'elles sont affectées aux projets admissibles approuvés en vertu du cadre de référence du programme.
- Les premières exigences de déboursés pour les projets sélectionnés doivent se concrétiser dans les douze mois suivant l'émission des obligations vertes ou dans les six mois précédant leur émission.
- Dans l'attente d'un déboursé, le solde non affecté est investi à court terme dans des bons du Trésor ou des titres à court terme émis ou garantis par le gouvernement du Québec ou un autre gouvernement canadien.
- Le ministère des Finances publie annuellement un bulletin d'information à l'attention des investisseurs sur l'état d'avancement des projets financés, l'allocation des fonds aux projets et les bénéfices sur l'environnement. Le plus récent bulletin a été publié en février 2018.



PROJETS ADMISSIBLES POUR LA TROISIÈME ÉMISSION

- Cette émission d'obligations servira à financer une partie de la participation du gouvernement du Québec au projet du Réseau express métropolitain (REM). Le REM est un réseau de métro léger, électrique et entièrement automatisé de 67 kilomètres et comportant 26 stations, pensé pour faciliter les déplacements des usagers dans le grand Montréal.

